

M A I R I E
de
VILLEMOLAQUE
66 300

Villemolaque le **25 janvier 2013**

**COMPTE-RENDU DE SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Téléphone : 04 68 21 70 72
Télécopie : 04 68 37 51 29

.....
Séance du 24 janvier 2013
.....

Nombre de conseillers municipaux élus 15
Nombre de conseillers municipaux en fonction 15
Nombre de conseillers présents **10**

Date de la convocation : 17 janvier 2013

Présents : Jean-Marc BENS, Bruno BOTET, Nicolas BOUIGUES, Christine DRUILHE, Ghislaine FLACHAIRE, Anne-Marie MARCONI, Jean-Claude PERALBA, Serge ROCA, Nadia ROUAUD, Annie VIRMONTOIS-LELAURAIN.

Absents excusés : Georges JOURDA, Lazare NAVARRO, Christian PICAMAL.

Absents : René MUNOZ, Nathalie WILHEM-MALPARTIDA

Séance ouverte à : 20h

Secrétaire de séance : Anne-Marie MARCONI.

Adoption du procès-verbal de la séance du 15 novembre 2012 : à l'unanimité.

I. RELEVÉ DE DECISIONS

Rapporteur : Jean-Claude PERALBA

Le rapporteur rend compte des décisions prises par le maire en vertu de la délégation qui lui a été accordée par le Conseil municipal.

Délibération N° 220/2013 : Adoptée à l'unanimité des présents.

Le Conseil municipal prend note des décisions suivantes :

- **Renoncement à exercer le droit de préemption urbain :**
 - Sur le bien cadastré AD 102 situés au 6, Rue du Maroc et appartenant à M. COSTE Christian.
 - Sur le bien cadastré AD 165 situés au 11, Avenue des Pyrénées et appartenant à M. MESNIL Alain.

II. DELIBERATIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES

Rapporteur : Jean-Claude PERALBA

Le rapporteur rappelle la délibération du 15 novembre 2012 qui avait été prise suite à l'amortissement obligatoire en 15 ans de la subvention d'équipement versée en 2011 par la région pour la réhabilitation du centre ancien 1^{ère} tranche.

Cette délibération déséquilibrant le budget au niveau des sections, le Conseil Municipal réuni sous la présidence du Maire approuve les crédits supplémentaires indiqués dans le tableau ci-après :

Délibération N° 221/2013 : Adoptée à l'unanimité des présents.

Le Conseil Municipal approuve les crédits supplémentaires ci-après :

- Crédit supplémentaires DEPENSES:		
Virement à la Section Investissement	023	747.00
- Crédit supplémentaires RECETTES :		
Virement de la Section Fonctionnement	021	747.00

III. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Jean-Claude PERALBA

Le rapporteur informe qu'un agent titulaire d'un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe vient d'être admis à l'examen professionnel de rédacteur, et qu'il serait souhaitable de lui permettre d'accéder à un tel poste. A cet effet, il propose au Conseil de créer le poste de rédacteur et de supprimer celui d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe.

Délibération N° 222/2013 : Adoptée à l'unanimité des présents.

Le Conseil municipal, DECIDE :

- de créer le poste Rédacteur
- de supprimer le poste d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ème} classe à compter du **01 mars 2013**

IV. MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE

Rapporteur : Jean-Claude PERALBA

Le rapporteur informe que suite aux modifications du tableau des effectifs, il y aura lieu d'adapter le régime indemnitaire aux nouveaux cadres d'emplois

Délibération N° 223/2013 : Adoptée à l'unanimité des présents.

Le Conseil Municipal FIXE les modalités du régime indemnitaire applicable aux agents en ce qui concerne :

- Indemnité Administrative de Technicité (IAT)
- Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires (IHTS)
- Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires (IFTS)
- Indemnité d'Exercice de Mission des Préfectures (IEMP)

V. ATTRIBUTION DE SUBVENTION

Rapporteur : Jean-Claude PERALBA

Le rapporteur donne connaissance au Conseil d'une demande d'aide sollicitée par la Directrice de l'école primaire afin de faciliter l'organisation d'une classe verte. Il précise que le coût, de 2000€ environ, est à priori supportable par la coopérative scolaire, et après avoir rappelé qu'en 2012 une aide a été accordée au projet de classe de neige, il propose au Conseil d'aider aussi ce projet pédagogique.

A l'issue de la discussion qui a suivi, les élus présents décident d'attribuer à l'école primaire une aide de 500€.

Délibération N° 224/2013 : Adoptée à l'unanimité des présents.

Le Conseil Municipal ATTRIBUE une subvention de 500 Euros à l'Ecole pour le projet de classe de verte et DIT que cette subvention sera versée à la coopérative scolaire et inscrite au budget 2013 de la Commune

VI. DEMANDE DE SUBVENTIONS

Rapporteur : Jean-Claude PERALBA

Le rapporteur rappelle la discussion sur la question diverse n°4 du Conseil municipal du 15/11/2012 et qui concernait un projet d'aire de jeux. Comme convenu à la précédente réunion, il donne connaissance d'un avant-projet sommaire en vue de validation et de demande de subventions.

Il précise que l'avant-projet présenté, d'un coût estimé à 94 000€ HT environ, permettrait d'offrir une plus grande diversité d'activités et intéresserait de ce fait un public plus large que celui visé à la réunion précédente.

Enfin, il donne connaissance des aides qu'il conviendrait de solliciter :

- Auprès du Conseil général pour une AIT qui pourrait atteindre 28 800€ (33% de l'investissement plafonné à 80 000€)
- Auprès du Conseil régional pour une subvention spécifique qui, si elle était accordée, pourrait être comprise entre 20 et 25% de l'investissement (non plafonné).

Le Conseil valide l'avant-projet présenté et autorise le maire à demander les subventions.

Délibération N° 225/2013 : Adoptée à l'unanimité des présents.

Le Conseil Municipal DECIDE :

DE PREVOIR les travaux ci-dessus indiqués et DE PRESENTER une demande subvention au Conseil Régional Languedoc-Roussillon d'un montant le plus élevé possible pour l'aménagement d'une aire de jeux et de détente dont le montant prévisionnel s'élèverait à 94 000,00 euros HT soit 112 424,00 Euros TTC.

DIT que la dépense sera inscrite au budget 2013 de la commune

Délibération N° 226/2013 : Adoptée à l'unanimité des présents.

Le Conseil Municipal DECIDE :
DE PREVOIR les travaux ci-dessus indiqués et DE PRESENTER une demande subvention au Conseil Général des Pyrénées-Orientales dans le cadre des AIT 2013 d'un montant le plus élevé possible pour l'aménagement d'une aire de jeux et de détente dont le montant prévisionnel s'élèverait à 94 000,00 euros HT soit 112 424,00 Euros TTC.
DIT que la dépense sera inscrite au budget 2013 de la commune

VII. PRESENTATION DE RAPPORTS

Rapporteur : Jean-Claude PERALBA

Le rapporteur donne connaissance du contenu des rapports annuels 2011 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

Délibération N° 227/2013 : Adoptée à l'unanimité des présents.

Le Conseil Municipal prend acte de la communication du rapport de la Communauté de Communes des Aspres :

- Rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable
- Rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

VIII. QUESTIONS DIVERSES

1. Îlot commercial n°2 de « La Joncasse »

Rapporteurs : Jean-Claude PERALBA et Serge ROCA

Le principe de la vente de l'îlot n°2 est acté par le Conseil.

2. Complexe multifonctionnel

Rapporteurs : Jean-Claude PERALBA et Serge ROCA

L'APS présenté, qui comporte aussi une esquisse 3D permettant de se faire une idée sur le parti-pris architectural privilégié, ne soulève pas d'objections sur le fond.

Par contre, il apparaît nécessaire de reprendre la partie VRD qui devrait si possible ne pas modifier les aménagements existants sur la RD2 et améliorer la fonctionnalité de l'aire de stationnement prévue devant l'école.

Enfin, le Conseil souhaite que le maître d'œuvre explore toutes les pistes qui permettraient de faire baisser significativement l'estimatif proposé.

3. Rythmes scolaires

Rapporteur : Jean-Claude PERALBA

Après discussion sur le projet de modification des rythmes scolaires, les élus mettent dès à présent l'accent sur trois points :

- les questions de principe liées au risque de transfert de charges « éducatives » de l'Etat vers les collectivités
- les incidences financières que devront assumer les collectivités
- les difficultés d'organisation et de mobilisation des ressources humaines nécessaires.

Le Conseil affiche une tendance très marquée pour la demande de report en 2014. La décision définitive sera prise ultérieurement.

4. Convention de passage pour travaux de voirie

Rapporteur : Jean-Claude PERALBA

Le maillage des quartiers « Marceille » et « Les Ortes » nécessitant une acquisition foncière non effective à ce jour, le Conseil donne son accord pour la signature d'une convention qui permettra de lancer les travaux avant la maîtrise du foncier.

Le Maire,

Jean-Claude PERALBA

Séance levée à **23h30**